



Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 18 septembre 2015

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 29 septembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2015

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHESION AUX SECRETARIATS DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME PLACES AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry BEAUFILS à Jérôme BALOGE, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Robert GOUSSEAU à Jean-Martial FREDON, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Dominique JEUFFRAULT à Sebastien PARTHENAY, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Alain BAUDIN, Sophia MARC à Alain GRIPPON, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Alain PIVETEAU à Elodie TRUONG, Marc THEBAULT à Dominique SIX

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Luc CLISSON par Michel FERRAND

Titulaires absents :

Amaury BREUILLE, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Gérard GIBAULT, Robert GOUSSEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Jacques MORISSET, Alain PIVETEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Marc THEBAULT

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Christine HYPEAU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150928-C50-09-2015-DE
Date de télétransmission : 02/10/2015
Date de réception préfecture : 02/10/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2015

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHESION AUX SECRETARIATS DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME PLACES AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Monsieur **Jacques BROSSARD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à la fonction publique et notamment son article 113,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 23 IV,

Considérant que le dispositif mutualisé de secrétariat des comités médicaux et des commissions de réforme était jusqu'alors assuré, sous l'autorité du préfet, par les directions départementales de la cohésion sociale pour le compte des employeurs des trois fonctions publiques (État, collectivités territoriales, hôpitaux).

Considérant que l'article 113 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à la fonction publique a réformé ce dispositif.

Considérant que l'article 23 susvisé de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale a été complété. Un IV a été inséré prévoyant que les centres de gestion sont désormais également tenus d'assurer les missions de secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux en faveur des collectivités et établissements non affiliés ayant demandé, par délibération expresse de leur organe délibérant, de confier le secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux pour leur personnel.

Considérant que les collectivités peuvent elles-mêmes assurer ce secrétariat mais que celui-ci entraîne des charges de fonctionnement et notamment de personnel supérieures à un conventionnement avec le Centre de Gestion et que cette organisation permettra au surplus un recours plus fluide aux médecins participant à ces commissions, leur intervention étant rationalisée dans le cadre d'un traitement par le centre de gestion des dossiers de l'ensemble des collectivités consultantes.

Le Centre de Gestion, suivant projet de convention jointe, facturera à la CAN un montant de 95 € par dossier instruit au titre des frais de fonctionnement du secrétariat de ces instances dont il aura la charge. Ce prix comprend les charges et formation des personnels du centre de gestion, les charges de fonctionnement du centre de gestion ainsi que les honoraires et déplacements des médecins siégeant dans ces instances. A titre indicatif le nombre de dossiers présenté par la CAN auprès de la DDCSPP était de 4 en 2014 pour les commissions de réforme et de 22 pour le comité médical départemental. Les frais de déplacement des représentants des élus et du personnel par catégorie, membres de la commission son

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150928-C50-09-2015-DE
Date de télétransmission : 02/10/2015
Date de réception préfecture : 02/10/2015

supportés par la CAN, en privilégiant les véhicules de service et le covoiturage pour les agents. Le secrétariat établi, sur demande expresse, une attestation de présence.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le choix de confier ces missions de secrétariat au Centre de Gestion des Deux-Sèvres à compter du 1er janvier 2016 pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016. A l'issue de cette période d'un an, un bilan sera dressé. Successivement, la convention avec le Centre de Gestion pourra être renouvelée de façon expresse par la CAN pour une période de 3 ans.
- Approuver les termes de la convention jointe avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres.
- Les crédits correspondants seront prévus au budget.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BROSSARD

Vice-Président Délégué